



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST DIVERSIFIÉ (ex-Aviva Diversifié)

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

1. Informations concernant les placements et la gestion	4
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	16
4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	18
5. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	20
6. Rapport spécial du commissaire aux comptes	24
7. Comptes annuels	25
7.1 Bilan.....	26
7.2 Hors-bilan	28
7.3 Compte de résultat.....	29
7.4 Annexes.....	30
8. Inventaire.....	41
9. Résolutions.....	53

Gestionnaire financier par délégation	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateur	ABEILLE ASSET MANAGEMENT
Conseil d'administration	Président Directeur Général Monsieur Jean-François CHAMBON Administrateurs Monsieur Jean-François CHAMBON ABEILLE VIE représentée par Monsieur André PETIT ABEILLE ASSURANCES représentée par Monsieur Giorgio GIORDANI Madame Frédérique NAKACHE

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution.

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées indépendamment l'un de l'autre.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : La SICAV a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement recommandée supérieure à 2 ans, une performance au moyen d'une gestion discrétionnaire de l'allocation entre les marchés d'actions et de taux de toutes zones géographiques.

Indicateur de référence : Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois à titre indicatif, la performance de la SICAV pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

- 15% MSCI World index (cours de clôture, dividendes réinvestis) : cet indice est un indice action constitué des actions de grande capitalisation des pays développés, libellé en euro. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI Limited ;
- 15% Euro Stoxx® (cours de clôture, dividendes réinvestis) : cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellé en euro, présentes dans l'indice Stoxx® Europe 600. Il est calculé quotidiennement et publié par Stoxx Limited ;
- 30% €STER capitalisé. Le taux €STER (European Short-Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html ;
- 40% JP Morgan EMU (cours de clôture, coupons réinvestis) : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellé en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

La SICAV est gérée de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille pourra être exposé :

- entre 0% et 100% aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés,
- entre 0% et 100% aux titres de créance ou instruments du marché monétaire,

Si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celles des obligations, le gérant pourra librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories.

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi entre 0% et 50% de l'actif net, en parts et actions d'OPC.

La SICAV est susceptible d'investir dans la limite de 10% de son actif net sur les marchés de pays émergents.

L'OPCVM est exposé au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

Le processus d'investissement est conduit en utilisant les critères qualitatifs et quantitatifs de la façon suivante :

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, la gestion sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indicateur de référence,

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres ;

La fourchette de sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

Les allocations sont revues périodiquement par le gérant.

L'allocation d'actifs est décidée en fonction de l'anticipation faite sur les marchés de taux et de l'anticipation faite sur l'évolution des grandes zones économiques et sur celle des devises. La cible est une allocation équilibrée entre les deux classes d'actifs en vue de protéger et de valoriser le capital.

L'exposition du portefeuille de la SICAV pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés**=> Actions et titres donnant accès au capital**

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus seront libellés en toutes devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 30% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs pourront relever de toutes capitalisations, de toutes zones géographiques dont de pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire. Les titres détenus seront libellés en toutes devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 70% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques dont de pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé et relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB-référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> **Actions et parts d'OPC**

La SICAV pourra investir jusqu'à 50% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	50%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés

La SICAV pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - EMTN Structurés
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net, pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : contact.juridique.am@ofi-invest.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de la SICAV. A titre d'exemple, pour une SICAV ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment la SICAV aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)

L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risque accessoire :**Risque lié aux pays émergents**

L'OPCVM peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Cette SICAV s'adresse aux personnes qui acceptent d'être exposées aux risques de l'ensemble des marchés financiers (actions et taux) dans le but de bénéficier de la division des risques attachée à un placement diversifié.

Durée de placement recommandée : supérieure à deux ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des actions était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, la SICAV n'est pas et ne sera pas enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession des actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des actions de cette SICAV est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur d'actions.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : contact.juridique.am@ofi-invest.com.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com
- Date d'agrément par l'AMF : 18 octobre 1969.
- Date de création de la Sicav : 12 novembre 1969.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2022.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

La politique d'allocation

Sur le dernier trimestre 2021, nous avons réduit notre surexposition actions et maintenu une sous-sensibilité obligataire, la croissance économique étant toujours robuste mais avec des pressions inflationnistes augmentant tout en semblant maîtrisables à ce stade. La surexposition s'est effectuée sur le marché américain. Concernant les diversifications, nous avons clôturé nos positions sur les semi-conducteurs et les actions de qualité ainsi que sur le secteur de l'énergie. La position sur le spread italien a aussi été soldée. Nous avons maintenu notre position de surperformance des obligations 5ans Euro vs 5ans US, compte tenu du décalage conjoncturel entre les deux zones. Nous avons en revanche renforcé notre position sur les obligations souveraines chinoises, le ralentissement sur cette zone devant mener à des mesures de soutien monétaire notamment. Enfin nous avons initié sur les devises une position longue sur le NOK vs SEK, et sur l'AUD vs NZD, principalement pour des différences d'anticipations de réactions de banques centrales à la conjoncture économique sur ces zones et à l'inflation.

En début d'année 2022, nous avons maintenu une surexposition au marché américain, mais assorti de protections, compte tenu de sa performance. La sous-sensibilité obligataire est demeurée sur tout le trimestre. Pour bénéficier d'une probable pentification de la courbe de taux dans le contexte de normalisation anticipée des politiques monétaires, nous avons pris des positions sur le segment 10-30 euro. Aux US, la remontée des taux plus précoce nous amène à nous positionner sur le 2-5 ans US en vue d'un fort aplatissement à venir. Après une forte sous-performance en 2021 liée au marché de l'immobilier et aux restrictions gouvernementales dans certains secteurs, nous nous sommes exposés aux actions chinoises, qui devraient bénéficier d'un climat plus apaisé et des nécessaires mesures de soutien. Deux autres diversifications actions ont été initiées : la surperformance des petites & moyennes capitalisations US vs grandes capitalisations, pour des raisons de valorisation relative, et la surperformance du Nikkei contre le Topix, les mesures de relance annoncées par le gouvernement japonais devant bénéficier plus au premier indice.

Alors que le conflit russo-ukrainien se déclenchait, nous avons adapté le portefeuille avec des positions devant bien se comporter dans cet environnement inflationniste : positions sur les breakevens d'inflation, surperformance du secteur de l'énergie.

Au cours du second trimestre, le conflit se prolongeant, les signes d'une inflation durable et d'un ralentissement économique plus prononcé se font jour. Dans ce cadre, nous réduisons progressivement l'exposition actions, notamment au travers d'options. La sous-sensibilité obligataire reste de mise dans le contexte de normalisation des politiques monétaires. Nous allégeons par ailleurs nos positions sur les breakevens qui ont bien progressé. Nous arbitrons la position sur le 2-5 US pour la même position sur le 2-5 Euro, la BCE adoptant à son tour un ton nettement plus restrictif. Nous prenons profit sur notre position en NOK vs SEK. En fin de trimestre, nous initions une position vendeuse sur les taux japonais, seule zone où la banque centrale maintient une politique très accommodante en dépit du contexte inflationniste, ce qui pourrait ne pas durer.

Au cours du troisième trimestre, dans des marchés toujours volatils, où les anticipations des banques centrales font la pluie et le beau temps, nous avons dans un premier temps renforcé la sous-exposition obligataire alors que les taux rebassaient, puis pris nos profits après leur forte remontée. Sur les actions, nous avons préféré être investis sur les actions japonaises, bénéficiant de la faiblesse du yen et d'une banque centrale toujours accommodante. Néanmoins en fin de période, nous avons retourné cette position, en étant désormais sous-exposés sur cette classe d'actifs, sous la double menace de la remontée des taux et d'une récession à venir. Les positions liées à l'inflation sont totalement débouclées, les anticipations nous semblant à leur juste niveau. L'écartement des spreads de crédit nous pousse à repondérer les obligations privées, le portage devenant très intéressant. Nous initions une position de surperformance des taux US vs taux Euro, la FED ayant été particulièrement agressive dans son resserrement monétaire. Sur les devises, nous soldons les positions sur l'AUD vs NZD, nos objectifs étant atteints. Nous initions par ailleurs une position acheteuse de Yen contre Dollar, le niveau atteint par la devise devant appeler à une réaction des autorités.

La poche Actions

L'année qui vient de s'écouler présente peu de similitudes avec l'année précédente. La forte reprise de l'activité en sortie de Covid s'est traduite par des tensions inflationnistes marquées, contraignant les banquiers centraux à durcir leurs politiques monétaires pour lutter contre l'inflation. Puis, en février 2022, l'émergence du conflit russo-ukrainien a engendré une crise énergétique en Europe aggravant encore les tensions inflationnistes. Le contexte de forte hausse de taux et de ralentissement de l'activité économique a pesé négativement sur les indices boursiers qui ont abandonné près de 20% en Europe sur la période.

Les valeurs sensibles au taux d'intérêt et à l'activité économique ont été les plus négativement touchées (immobilier, distribution, technologie, industrie) alors que les valeurs liées à l'énergie et les valeurs défensives (assurances, services aux collectivités, média, agroalimentaire et télécom) ont mieux résisté.

En termes de gestion, le réajustement du portefeuille, initié à l'été 2021, vers des valeurs défensives et porteuses de croissance s'est poursuivi tout au long de l'exercice, voire a été accentué début 2022 suite à l'émergence du conflit russo-ukrainien.

Ainsi, la technologie s'est vue diminuée principalement avec une prise de bénéfices sur CAPGEMINI, mais la surpondération du portefeuille à la thématique des semi-conducteurs est restée intacte. Au sein de l'industrie, la cyclicité a également été réduite par l'intermédiaire de SIEMENS, SAINT-GOBAIN ou encore SIGNIFY au profit de l'aéronautique civil (MTU et SAFRAN).

A l'opposé, certains secteurs se sont vus renforcés avec en tête la santé et l'assurance, via principalement SANOFI, ALLIANZ et MUNICH-RE.

Enfin, l'impact du risque politique accru en Europe du Sud sur la sélection des titres au sein même de certains secteurs est à souligner, en particulier dans le secteur bancaire et dans les services aux collectivités. Effectivement, aux vues des élections italiennes, l'exposition du fonds à l'Italie a été réduite. Dans les services aux collectivités, la position sur ENEL a été réduite aux bénéfices d'IBERDROLA, EDP et ENGIE, alors que dans les financières CAIXA et NORDEA ont été préférées à INTESA.

La poche Taux

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion sont les suivantes :

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin. Cet événement s'ajoute à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19. Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2022. L'exposition a été néanmoins fortement réduite en août, les chiffres d'inflation publiés en Zone euro perdant de leur impact sur les valorisations.

Dans un environnement marqué par d'un côté les banques centrales décidées à combattre l'inflation (qui n'est plus considérée par ces dernières comme transitoire) en accélérant le resserrement de leurs politiques monétaires et de l'autre les craintes de récession économique (rationnement du gaz, resserrement des conditions financières), nous avons conservé une sensibilité aux taux d'intérêt proche de celle de l'indice de référence jusqu'à la fin juin. Nous avons profité de la baisse des taux survenue durant l'été pour implémenter un positionnement de sous sensibilité aux taux qui bénéficie actuellement des fortes hausses du taux directeur de la Banque Centrale Européenne.

Les positionnements en valeur relative et mouvement de courbe ont marginalement contribué à la surperformance du portefeuille avec notamment un biais sous sensible Italie contre Allemagne durant le deuxième trimestre ainsi qu'un positionnement d'aplatissement de la courbe allemande durant l'été qui ont été deux moteurs de performance.

Enfin, le crédit a été le principal détracteur de la performance du fonds en 2022 souffrant des tensions géopolitiques et de la remontée des taux. Si nous avons profité du rebond de la classe d'actif durant l'été pour en réduire l'exposition notre surallocation aux émetteurs du secteur privé tout au long de l'année a été pénalisante.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de -10,58% contre -10,20% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	12 016 043,56	12 569 964,28
DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	3 946 976,82	4 826 717,33
OFI INVEST ISR MONETAIRE PART I	4 304 605,58	4 144 839,12
ISHARES IV PLC ISHARES CHINA CNY BOND UCITS ETF	3 204 387,64	3 312 738,94
ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF	2 606 638,29	2 713 496,17
ISHARES IV PLC MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF	1 627 234,95	1 442 924,93
LVMH FINANCE BELGIQUE SA 0% 19/09/2022	1 501 389,62	1 500 000,00
CREDIT AGRICOLE ESTRCAP+0.13% 15/09/2022	1 500 000,00	1 499 336,54
CREDIT AGRICOLE SA ESTRCAP+0.09% 14/06/2022	1 500 000,00	1 498 111,04
ALPES PROVEN ESTRCAP+0.01% 09/03/2022	1 500 000,00	1 497 871,85

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Commissions de mouvement

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Résultats et affectation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice clos fin septembre 2022 de 96 687,08 €.

À ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : -3 240,07 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent : 350,61 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter au titre du résultat s'élève à : 93 797,62 €

Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- Du montant des plus et moins-values antérieures non distribuées enregistrées au titre de l'exercice, pour un montant de 5 940 174,79 € ;
- D'un montant de plus et moins-values nettes sur l'exercice de 118 797,48 €.

Le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice s'élève à 6 058 972,27 €.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'Administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des sommes distribuables ».

Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de dividende de la somme de : 93 120,00 €
- Le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 677,62 €
- Le report des plus-values distribuables au titre de l'exercice, soit la somme de : 6 058 972,27 €

Sur la base de cette répartition, le dividende net est donc arrêté à 0,60 €.

Composition du Conseil d'Administration

Nous vous informons qu'aucun mouvement concernant le Conseil d'Administration n'est intervenu au cours de l'exercice 2021-2022.

Répartition des rémunérations allouées

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a été décidé de ne pas verser de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 - 2022. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée.

Modalités de fonctionnement de la SICAV

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et

- ses dirigeants,

- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci, ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote,
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Abeille Asset Management.

Revenus ouvrant droit à réfaction

Revenu éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques* : O/S euro.

* Pour l'encaissement de la part éligible du dividende, les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis à un prélèvement obligatoire non libératoire de 21%. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué. Cette part est alors éligible à l'abattement de 40% conformément à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : contact.juridique.am@ofi-invest.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 134%.

Levier net : 156%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

OFI INVEST DIVERSIFIÉ n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OFI INVEST DIVERSIFIÉ ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des

services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour réglementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

04/04/2022 : Correction frais courants 2021 :

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

03/10/2022 : Changement de dénomination de la Sicav

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, la gestion de la SICAV serait déléguée à OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	37 316 636,73
- Change à terme :	4 594 288,37
- Future :	24 811 359,74
- Options :	7 910 988,62
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT AGRICOLE
-	JP MORGAN
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Jean-François CHAMBON

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Administrateur d'OFI INVEST VALEURS FRANCAISES

Monsieur Giorgio GIORDANI

- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES dans la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES dans la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO

Monsieur André PETIT

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTION BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Madame Frédérique NAKACHE

- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Directeur général de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur d'OFI INVEST DIVERSIFIE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2022

OFI INVEST DIVERSIFIE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ABEILLE ASSET MANAGEMENT
14 rue Roquépine
75008 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI INVEST DIVERSIFIE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST DIVERSIFIÉ

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST DIVERSIFIÉ

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.....
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
 T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST DIVERSIFIÉ

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.06 16:43:42 +0100

rapport spécial du commissaire aux comptes



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 septembre 2022**

OFI INVEST DIVERSIFIE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ABEILLE ASSET MANAGEMENT
14 rue Roquépine
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.06 16:43:40 +0100

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	44 343 508,13	51 032 898,58
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 725 346,01	6 077 065,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 957 035,92	15 772 944,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	2 698 812,95	1 501 604,47
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	3 496 286,92	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	22 067 792,18	27 226 101,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	398 234,15	455 183,02
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	5 019 578,60	11 276 803,30
Opérations de change à terme de devises	4 520 219,72	10 084 554,68
Autres	499 358,88	1 192 248,62
Comptes financiers	1 049 187,75	5 509 547,71
Liquidités	1 049 187,75	5 509 547,71
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	50 412 274,48	67 819 249,59

BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	39 235 108,72	50 148 743,47
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5 940 174,79	4 169 245,03
• Report à nouveau	350,61	388,33
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	118 797,48	2 477 243,61
• Résultat de l'exercice	93 447,01	45 153,66
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	45 387 878,61	56 840 774,10
Instruments financiers	392 824,02	434 904,58
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	392 824,02	434 904,58
Autres opérations	-	-
Dettes	4 630 532,48	10 541 406,33
Opérations de change à terme de devises	4 608 278,42	10 035 987,91
Autres	22 254,06	505 418,42
Comptes financiers	1 039,37	2 164,58
Concours bancaires courants	1 039,37	2 164,58
Emprunts	-	-
Total du passif	50 412 274,48	67 819 249,59

HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 107 920,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	986 800,01
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	23 703 439,74	27 597 719,33
- Marché à terme conditionnel (Options)	1 145 817,38	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	821,31	258,37
• Produits sur actions et valeurs assimilées	182 158,28	182 892,93
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	187 509,56	171 795,40
• Produits sur titres de créances	-4 680,57	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	365 808,58	354 946,70
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-17 436,41	-26 982,56
• Autres charges financières	-398,73	-415,21
Total (II)	-17 835,14	-27 397,77
Résultat sur opérations financières (I - II)	347 973,44	327 548,93
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-251 286,36	-281 166,95
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	96 687,08	46 381,98
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 240,07	-1 228,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	93 447,01	45 153,66

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP) Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC	0,95% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Actif net hors OPC	2% maximum TTC
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 et 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

04/04/2022 : Correction frais courants 2021 :

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

03/10/2022 : Changement de dénomination de la Sicav

exercice annuel

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

évolutionactif net

Devise	30.09.2022 EUR	30.09.2021 EUR
Actif net en début d'exercice	56 840 774,10	57 415 715,37
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	5 426 469,74	91 975,75
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-11 313 776,34	-5 554 398,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 625 742,53	3 079 133,58
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 430 898,74	-606 533,66
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 696 489,40	1 475 470,66
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 886 561,95	-1 303 815,08
Frais de transaction	-30 756,48	-28 744,46
Différences de change	104 110,40	44 344,50
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-5 514 141,90	2 023 775,72
- Différence d'estimation exercice N	-704 253,17	4 809 888,73
- Différence d'estimation exercice N-1	4 809 888,73	2 786 113,01
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-183 766,65	278 833,10
- Différence d'estimation exercice N	35 762,90	219 529,55
- Différence d'estimation exercice N-1	219 529,55	-59 303,55
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-42 492,58	-121 364,75
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	96 687,08	46 381,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	45 387 878,61	56 840 774,10

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	10 850 029,04	-
Obligations à taux variable	107 006,88	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	2 698 812,95	3 496 286,92
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	1 107 920,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	19 485 321,00	5 363 930,13	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	10 850 029,04	107 006,88	-	-
Titres de créances	4 694 617,04	1 500 482,83	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 049 187,75
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 039,37
Hors-bilan				
Opérations de couverture	1 107 920,00	-	-	-
Autres opérations	19 485 327,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	101 814,81	295 112,28	867 442,93	2 186 172,80	7 506 493,10
Titres de créances	6 195 099,87	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 049 187,75	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 039,37	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	1 107 920,00
Autres opérations	-	-	10 818 130,00	4 311 000,00	4 356 197,00

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	72 434,97	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	950 671,77	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	851 673,05	984 371,48	-	-
Comptes financiers	5 554,41	64 535,99	1 640,39	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	2 488 028,26	470 597,91	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 039,37
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	4 958 882,68	1 952 194,44	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	5 019 578,60
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	1 633 374,74
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	2 886 844,98
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	343 230,49
Ventes règlements différés	153 132,15
Coupons à recevoir	2 996,24
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	4 630 532,48
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	2 958 626,17
Montant total négocié des Achats à terme de devises	1 649 652,25
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	18 498,00
Provision commission de mouvements	3 756,06
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Nombre d'actions	Souscriptions		Rachats	
		Montant	Nombre d'actions	Montant	
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	16 842	5 426 469,74	35 296	11 313 776,34	
Commission de souscription / rachat		-		-	
Retrocessions		-		-	
Commissions acquises à l'Opc		-		-	

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,48
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Retrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	11 656 624,23
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	350,61	388,33
Résultat	93 447,01	45 153,66
Total	93 797,62	45 541,99
Affectation		
Distribution	93 120,00	45 150,04
Report à nouveau de l'exercice	677,62	391,95
Capitalisation	-	-
Total	93 797,62	45 541,99
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	155 200	173 654
Distribution unitaire	0,60	0,26
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	15 761,30	11 075,98

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5 940 174,79	4 169 245,03
Plus et moins-values nettes de l'exercice	118 797,48	2 477 243,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6 058 972,27	6 646 488,64
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 058 972,27	6 646 488,64
Capitalisation	-	-
Total	6 058 972,27	6 646 488,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Actif net	45 387 878,61	56 840 774,10	57 415 715,37	64 644 284,09	67 289 266,53
Nombre d'actions en circulation	155 200	173 654	190 836	209 118	227 972
Valeur liquidative	292,44	327,32	300,86	309,12	295,16
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,60	0,26	0,65	1,94	1,85
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	0,06	0,12	0,12	0,13
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	-	9,76

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 12 novembre 1969.

inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	266,00	31 622,08	EUR	0,07
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	29,00	37 752,20	EUR	0,08
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	862,00	101 336,72	EUR	0,22
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	736,00	65 423,04	EUR	0,14
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	371,00	21 636,72	EUR	0,05
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	287,00	17 305,72	CHF	0,04
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	693,00	112 127,40	EUR	0,25
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	1 013,00	16 962,69	EUR	0,04
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	311,00	14 900,01	EUR	0,03
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	1 011,00	47 259,20	EUR	0,10
NL0006237562	ARCADIS NV	PROPRE	174,00	5 846,40	EUR	0,01
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	701,00	14 486,17	EUR	0,03
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	554,00	240 214,40	EUR	0,53
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	516,00	4 210,56	EUR	0,01
FR0000120628	AXA	PROPRE	3 076,00	69 133,10	EUR	0,15
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	26 708,00	64 032,43	EUR	0,14
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	1 475,00	58 410,00	EUR	0,13
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	1 046,00	49 596,09	EUR	0,11
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	161,00	11 268,39	EUR	0,02
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	426,00	43 004,70	EUR	0,09
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	2 058,00	89 739,09	EUR	0,20
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	1 034,00	27 762,90	EUR	0,06
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	7 539,00	24 961,63	EUR	0,05
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	465,00	76 957,50	EUR	0,17
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	926,00	29 437,54	EUR	0,06

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	1 708,00	39 548,74	EUR	0,09
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	1 366,00	50 610,30	EUR	0,11
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	464,00	15 344,48	EUR	0,03
DE000DTR0CK8	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	PROPRE	1 149,00	26 829,15	EUR	0,06
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	766,00	37 204,62	EUR	0,08
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	280,00	10 005,80	EUR	0,02
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	1 213,00	9 274,60	EUR	0,02
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	120,00	20 190,00	EUR	0,04
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	828,00	25 763,22	EUR	0,06
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	4 539,00	79 396,19	EUR	0,17
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	5 011,00	22 248,84	EUR	0,05
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	269,00	22 197,88	EUR	0,05
FI0009007884	ELISA OYJ	PROPRE	250,00	11 587,50	EUR	0,03
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	9 127,00	38 552,45	EUR	0,08
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	3 406,00	40 333,85	EUR	0,09
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	3 425,00	37 366,75	EUR	0,08
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	5 292,00	41 785,63	EUR	0,09
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	502,00	70 455,70	EUR	0,16
FR0014008VX5	EUROAPI	PROPRE	76,00	1 295,04	EUR	0,00
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	1 586,00	27 358,50	EUR	0,06
IE00BWT6H894	FLUTTER ENTMT RG	PROPRE	109,00	12 317,00	EUR	0,03
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	937,00	20 567,15	EUR	0,05
DE000A0LD6E6	GERRESHEIMER AG	PROPRE	199,00	10 009,70	EUR	0,02
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	16,00	19 472,00	EUR	0,04
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	9 287,00	88 988,03	EUR	0,20
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	1 906,00	40 559,68	EUR	0,09
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	2 024,00	45 965,04	EUR	0,10
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	7 661,00	67 861,14	EUR	0,15
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	830,00	40 387,80	EUR	0,09
FR0000121485	KERING	PROPRE	42,00	19 259,10	EUR	0,04

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	403,00	36 664,94	EUR	0,08
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	145,00	2 873,18	EUR	0,01
FI0009013403	KONE B	PROPRE	291,00	11 526,51	EUR	0,03
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	849,00	22 188,62	EUR	0,05
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	78,00	9 161,10	EUR	0,02
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	7 162,00	19 853,06	EUR	0,04
DE000LEG1110	LEG IMMOBILIEN SE	PROPRE	213,00	13 069,68	EUR	0,03
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	139,00	9 265,74	EUR	0,02
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	413,00	115 309,60	EUR	0,25
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	356,00	117 569,00	EUR	0,26
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	413,00	252 095,20	EUR	0,56
IT0000062957	MEDIOBANCA SPA	PROPRE	3 342,00	26 936,52	EUR	0,06
DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	PROPRE	984,00	51 512,40	EUR	0,11
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	102,00	17 013,60	EUR	0,04
DE000A0D9PT0	MTU AERO ENGINES HLDG AG	PROPRE	87,00	13 419,75	EUR	0,03
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	372,00	92 070,00	EUR	0,20
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	955,00	42 784,00	EUR	0,09
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	9 906,00	43 789,47	EUR	0,10
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	3 804,00	33 475,20	EUR	0,07
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	404,00	31 647,09	CHF	0,07
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	399,00	75 351,15	EUR	0,17
DE000PSM7770	PROSIEBENSAT1 MEDIA SE	PROPRE	1 829,00	13 362,67	EUR	0,03
NL0013654783	PROSUS N V	PROPRE	526,00	28 388,22	EUR	0,06
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	1 275,00	37 765,50	EUR	0,08
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	618,00	30 220,20	EUR	0,07
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	1 046,00	44 957,08	EUR	0,10
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	1 000,00	11 805,00	EUR	0,03
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	70,00	23 482,16	CHF	0,05
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	227,00	21 340,27	EUR	0,05
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	1 649,00	129 281,60	EUR	0,28

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	1 701,00	143 088,12	EUR	0,32
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	967,00	113 080,98	EUR	0,25
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	1 219,00	123 362,80	EUR	0,27
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	325,00	14 391,00	EUR	0,03
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	403,00	10 731,89	EUR	0,02
IT0003153415	SNAM RETE GAS	PROPRE	7 000,00	29 022,00	EUR	0,06
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	1 511,00	32 607,38	EUR	0,07
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	3 957,00	48 576,13	EUR	0,11
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	1 131,00	36 469,10	EUR	0,08
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	9 541,00	32 210,42	EUR	0,07
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	425,00	48 025,00	EUR	0,11
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	2 431,00	10 662,37	EUR	0,02
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	3 517,00	169 783,18	EUR	0,37
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	316,00	9 521,08	EUR	0,02
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	4 356,00	45 555,05	EUR	0,10
NL00150001Y2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	1 538,00	29 723,39	EUR	0,07
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	559,00	46 492,03	EUR	0,10
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 868,00	14 891,70	EUR	0,03
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PROPRE	282,00	35 644,80	EUR	0,08
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	PROPRE	1 452,00	32 248,92	EUR	0,07
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	530,00	52 957,60	EUR	0,12
Total Action				4 725 346,01		10,41
Obligation						
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	69 000,00	48 085,57	EUR	0,11
ES0000012G34	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	PROPRE	11 000,00	9 743,34	EUR	0,02
ES0000012H58	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	PROPRE	22 000,00	11 188,26	EUR	0,02
IT0005421703	BTPS 1.8% 01/03/2041	PROPRE	64 000,00	42 843,58	EUR	0,09
IT0005496770	BTPS 3.25% 01/03/2038	PROPRE	144 000,00	124 016,73	EUR	0,27
DE0001102531	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	PROPRE	140 000,00	118 433,00	EUR	0,26
DE0001102606	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	PROPRE	351 000,00	339 623,61	EUR	0,75

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005436693	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	PROPRE	160 000,00	116 927,44	EUR	0,26
IT0005422891	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	PROPRE	70 000,00	53 359,54	EUR	0,12
IT0005466013	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/06/2032	PROPRE	130 000,00	95 382,89	EUR	0,21
IT0005403396	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/08/2030	PROPRE	120 000,00	94 484,66	EUR	0,21
IT0005480980	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	PROPRE	101 000,00	64 512,82	EUR	0,14
IT0005494239	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	PROPRE	420 000,00	355 478,03	EUR	0,78
FR0013213832	CNP ASSURANCES 1.875% 20/10/2022	PROPRE	100 000,00	101 814,81	EUR	0,22
XS1176079843	ENEL FINANCE INTL NV 1.966% 27/01/2025	PROPRE	100 000,00	98 285,98	EUR	0,22
EU000A284469	EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	PROPRE	9 000,00	4 528,95	EUR	0,01
EU000A3K4C42	EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	PROPRE	5 201,00	3 631,36	EUR	0,01
DE0001102515	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	PROPRE	310 000,00	235 073,00	EUR	0,52
DE0001102382	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1% 15/08/2025	PROPRE	121 000,00	118 645,32	EUR	0,26
DE0001135481	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	PROPRE	44 357,00	47 430,11	EUR	0,10
DE0001135432	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	PROPRE	30 000,00	35 382,95	EUR	0,08
DE0001102481	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2050	PROPRE	25 893,00	14 574,13	EUR	0,03
FI4000348727	FINLAND 0.05% 15/09/2028	PROPRE	103 000,00	91 634,29	EUR	0,20
FI4000415153	FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	PROPRE	22 000,00	15 435,95	EUR	0,03
FI4000480488	FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	PROPRE	20 000,00	9 675,78	EUR	0,02
FR0014004J31	FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	PROPRE	151 887,00	84 804,49	EUR	0,19
FR0011883966	FRANCE OAT 2.5 05/25/30	PROPRE	10 000,00	10 175,11	EUR	0,02
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	20 000,00	21 085,77	EUR	0,05
FR0010070060	FRANCE OAT 4.75 04/25/35	PROPRE	30 000,00	36 134,02	EUR	0,08
FR0013508470	FRANCE 0% 25/02/2026	PROPRE	200 000,00	186 434,60	EUR	0,41
FR0013451507	FRANCE 0% 25/11/2029	PROPRE	40 000,00	33 711,12	EUR	0,07
FR0013516549	FRANCE 0% 25/11/2030	PROPRE	330 000,00	270 339,96	EUR	0,60
FR0013515806	FRANCE 0.5% 25/05/2040	PROPRE	88 744,00	58 297,99	EUR	0,13
FR0014001NN8	FRANCE 0.5% 25/05/2072	PROPRE	32 194,00	12 869,19	EUR	0,03
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	87 185,00	53 315,42	EUR	0,12
FR0013407236	FRANCE 0.50% 25/05/2029	PROPRE	360 000,00	319 242,68	EUR	0,70
FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028	PROPRE	70 000,00	64 293,41	EUR	0,14

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	330 000,00	307 327,24	EUR	0,68
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	93 631,00	68 011,00	EUR	0,15
FR0013234333	FRANCE 1.75% 25/06/2039	PROPRE	149 734,00	126 788,38	EUR	0,28
FR0011962398	FRANCE 1.75% 25/11/2024	PROPRE	250 000,00	252 661,71	EUR	0,56
FR0013200813	FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	PROPRE	170 000,00	157 477,60	EUR	0,35
FR0013131877	FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	PROPRE	370 000,00	349 823,24	EUR	0,77
FR0013480613	FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	PROPRE	74 428,00	42 503,92	EUR	0,09
FR0013154044	FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	PROPRE	90 682,00	73 931,72	EUR	0,16
FR0013257524	FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	PROPRE	3 957,00	3 292,79	EUR	0,01
IE00BKFVC568	IRELAND 0.2% 15/05/2027	PROPRE	60 000,00	54 773,28	EUR	0,12
IE00BV8C9418	IRELAND 1% 15/05/2026	PROPRE	80 000,00	77 404,83	EUR	0,17
IE00BH3SQB22	IRELAND 1.5% 15/05/2050	PROPRE	25 959,00	18 857,80	EUR	0,04
IE00BMD03L28	IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	PROPRE	480 000,00	383 610,90	EUR	0,85
IE00BMQ5JM72	IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	PROPRE	20 000,00	13 096,33	EUR	0,03
IE00BKFVC899	IRISH 0.2% 18/10/2030	PROPRE	85 000,00	71 299,04	EUR	0,16
IT0005413684	ITALIAN REPUBLIC 0.3% 15/08/2023	PROPRE	300 000,00	295 112,28	EUR	0,65
IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	PROPRE	450 000,00	409 565,50	EUR	0,90
IT0005433195	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	PROPRE	26 000,00	16 572,32	EUR	0,04
IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	PROPRE	430 000,00	321 361,11	EUR	0,71
IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	PROPRE	130 000,00	107 878,97	EUR	0,24
IT0005508590	ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	PROPRE	209 000,00	203 402,87	EUR	0,45
IT0004532559	ITALIAN REPUBLIC 5% 01/09/2040	PROPRE	50 000,00	53 142,05	EUR	0,12
DE000A3MP7H9	KFW VAR 30/04/2027	PROPRE	120 000,00	107 006,88	EUR	0,24
DE000A3E5LU1	KFW 0% 09/11/2028	PROPRE	89 000,00	76 002,00	EUR	0,17
XS2388457264	KFW 0% 15/09/2031	PROPRE	75 000,00	58 613,48	EUR	0,13
DE000A3H3KE9	KFW 0.375% 20/05/2036	PROPRE	45 000,00	32 118,19	EUR	0,07
DE000A2LQSN2	KFW 0.75% 15/01/2029	PROPRE	7 000,00	6 282,76	EUR	0,01
BE0000352618	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	PROPRE	39 959,00	31 488,41	EUR	0,07
BE0000353624	KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	PROPRE	22 659,00	9 872,35	EUR	0,02
BE0000341504	KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	PROPRE	194 547,00	182 453,27	EUR	0,40

OFI INVEST DIVERSIFIÉ

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	149 701,00	130 643,72	EUR	0,29
BE0000355645	KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	PROPRE	55 446,00	37 244,30	EUR	0,08
BE0000338476	KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	PROPRE	20 000,00	15 073,44	EUR	0,03
BE0000348574	KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	PROPRE	14 554,00	10 885,50	EUR	0,02
BE0000320292	KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	PROPRE	60 000,00	69 933,08	EUR	0,15
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	PROPRE	131 000,00	93 620,33	EUR	0,21
NL0010071189	KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	PROPRE	120 000,00	122 775,02	EUR	0,27
ES0000012I08	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	PROPRE	500 000,00	432 705,00	EUR	0,95
ES0000012G00	KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	PROPRE	5 000,00	2 778,19	EUR	0,01
ES0000012B88	KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/07/2028	PROPRE	8 000,00	7 426,09	EUR	0,02
ES00000128P8	KINGDOM OF SPAIN 1.5% 30/04/2027	PROPRE	100 000,00	96 004,21	EUR	0,21
ES00000126Z1	KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	PROPRE	140 000,00	138 808,91	EUR	0,31
ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	PROPRE	80 000,00	67 485,22	EUR	0,15
ES0000012K46	KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	PROPRE	15 000,00	10 297,69	EUR	0,02
ES00000128Q6	KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	PROPRE	60 000,00	55 232,36	EUR	0,12
ES0000012K61	KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	PROPRE	302 000,00	285 119,91	EUR	0,63
ES00000128E2	KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	PROPRE	70 000,00	66 272,52	EUR	0,15
ES00000121S7	KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/41	PROPRE	44 000,00	51 646,70	EUR	0,11
ES00000120N0	KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/40	PROPRE	30 000,00	35 910,91	EUR	0,08
NL0015031501	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	PROPRE	90 000,00	82 394,37	EUR	0,18
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	60 000,00	30 276,00	EUR	0,07
NL0014555419	NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	PROPRE	70 000,00	58 770,60	EUR	0,13
DE000NWB0AG1	NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	PROPRE	190 000,00	165 829,74	EUR	0,37
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	11 871,00	14 430,67	EUR	0,03
PTOTECOE0037	PORTUGAL 1% 12/04/2052	PROPRE	21 000,00	11 197,67	EUR	0,02
AT0000A2CQD2	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	PROPRE	142 000,00	117 429,03	EUR	0,26
AT0000A269M8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	PROPRE	163 000,00	143 988,31	EUR	0,32
AT0000A2EJ08	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	PROPRE	56 000,00	33 428,05	EUR	0,07
AT0000A2HLC4	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	PROPRE	24 000,00	10 431,57	EUR	0,02
AT0000A10683	REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	PROPRE	24 000,00	23 071,34	EUR	0,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	30 000,00	31 808,10	EUR	0,07
BE0000349580	REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	PROPRE	40 461,00	33 849,91	EUR	0,07
BE0000350596	REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	PROPRE	49 000,00	31 227,34	EUR	0,07
FI4000507231	REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	PROPRE	16 000,00	12 817,44	EUR	0,03
FI4000440557	REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	PROPRE	20 000,00	12 721,46	EUR	0,03
IT0005327306	REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	PROPRE	247 000,00	237 364,06	EUR	0,52
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	62 000,00	37 077,64	EUR	0,08
IT0005170839	REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	PROPRE	440 000,00	415 080,37	EUR	0,91
IT0005127086	REPUBLIC OF ITALY 2% 01/12/2025	PROPRE	70 000,00	67 754,65	EUR	0,15
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	36 000,00	25 036,76	EUR	0,06
IT0005321325	REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	PROPRE	10 000,00	8 301,84	EUR	0,02
IT0005377152	REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	PROPRE	26 000,00	21 710,47	EUR	0,05
IT0005358806	REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	PROPRE	27 000,00	24 180,63	EUR	0,05
PTOTENOE0034	REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	PROPRE	18 488,00	14 013,22	EUR	0,03
PTOTEPOE0032	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	PROPRE	17 244,00	11 801,86	EUR	0,03
PTOTEYOE0031	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.65% 16/07/2032	PROPRE	53 086,00	46 798,80	EUR	0,10
PTOTEXOE0024	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	PROPRE	80 000,00	76 692,81	EUR	0,17
PTOTEWOE0017	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.25% 18/04/2034	PROPRE	20 000,00	18 457,76	EUR	0,04
PTOTESOE0007	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/37	PROPRE	2 756,00	3 032,21	EUR	0,01
PTOTEQOE0015	REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	20 000,00	21 676,95	EUR	0,05
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	82 000,00	53 194,07	EUR	0,12
ES0000012I24	SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	PROPRE	27 000,00	18 699,04	EUR	0,04
Total Obligation				10 957 035,92		24,14
O.P.C.V.M.						
FR0010821819	AMUNDI ETF MSCI EUR.EX EMU ETF	PROPRE	2 263,00	632 078,53	EUR	1,39
LU0290355717	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	PROPRE	10 609,00	2 201 261,41	EUR	4,85
IE00BKPSFD61	ISHARES IV PLC ISHARES CHINA CNY BOND UCITS ETF	PROPRE	174 275,00	950 671,77	USD	2,09
IE00BHZPJ908	ISHARES IV PLC MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF	PROPRE	297 318,00	2 000 058,19	EUR	4,41
IE00BFNM3B99	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF	PROPRE	268 472,00	1 488 408,77	EUR	3,28
IE00B66F4759	ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	PROPRE	10 328,00	884 489,92	EUR	1,95

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00B52MJY50	ISHARES VII PLC - ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX JAP ETF	PROPRE	1 521,00	221 944,32	EUR	0,49
LU1650490474	LYXOR EURO GOVERNMENT BOND DR UCITS ETF	PROPRE	8 573,00	1 369 193,83	EUR	3,02
LU1900068914	LYXOR MSCI CHINA ESG LEADERS EXTRA DR UCITS ETF	PROPRE	3 255,00	284 031,30	EUR	0,63
FR0007017488	OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE FCP	PROPRE	5 145,00	2 713 575,90	EUR	5,98
FR0010645325	OFI INVEST ESG ALPHA YIELD FCP	PROPRE	0,0959	120 355,64	EUR	0,27
FR0010730630	OFI INVEST INFLATION EURO RCP	PROPRE	168,00	239 386,56	EUR	0,53
FR0010247072	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON FCP	PROPRE	29,00	487 135,04	EUR	1,07
FR0011024249	OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO FCP	PROPRE	955,00	1 184 582,00	EUR	2,61
FR0007478052	OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO 1 3 FCP	PROPRE	5,00	1 184,20	EUR	0,00
FR0011521525	OFI INVEST ISR CREDIT COURT EURO FCP	PROPRE	3 290,00	3 352 773,20	EUR	7,39
FR0010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART D	PROPRE	173,00	1 681 307,42	EUR	3,70
FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE PART I	PROPRE	1 383,00	1 400 066,22	EUR	3,08
FR0010838607	OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO FCP	PROPRE	10,00	169 909,40	EUR	0,37
FR0010969550	OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN FCP	PROPRE	295,00	306 348,65	EUR	0,67
IE00BKFB6K94	UBS IRL FUND SOLUTIONS PLC MSCI CHINA A SF UCITS ETF	PROPRE	3 187,00	379 029,91	EUR	0,84
Total O.P.C.V.M.				22 067 792,18		48,62
Total Valeurs mobilières				37 750 174,11		83,17
Options						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
SPX2210CU13	SPX/202210/C/3850.	PROPRE	10,00	12 963,81	USD	0,03
SPX2210CU14	SPX/202210/C/3900.	PROPRE	-10,00	-7 553,72	USD	-0,02
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				5 410,09		0,01
Total Options				5 410,09		0,01
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE AUD G1	PROPRE	0,01	0,01	AUD	0,00
	APPEL MARGE CHF G1	PROPRE	-0,01	-0,01	CHF	-0,00
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	-40 217,46	-40 217,46	EUR	-0,09
	APPEL MARGE JPY G1	PROPRE	-4 700 000,00	-33 145,42	JPY	-0,07
	APPEL MARGE USD G1	PROPRE	32 334,86	33 006,54	USD	0,07
Total APPELS DE MARGES				-40 356,34		-0,09

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-3 756,06	-3 756,06	EUR	-0,01
Total AUTRES				-3 756,06		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE AUD SGP G1	PROPRE	-132,51	-86,97	AUD	-0,00
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	1 581,66	1 640,39	CHF	0,00
	BANQUE DKK SGP G1	PROPRE	-214,38	-28,83	DKK	-0,00
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	977 456,96	977 456,96	EUR	2,15
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	-804,80	-917,05	GBP	-0,00
	BANQUE JPY SGP G1	PROPRE	9 151 164,00	64 535,99	JPY	0,14
	BANQUE SEK SGP G1	PROPRE	-70,87	-6,52	SEK	-0,00
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	5 441,38	5 554,41	USD	0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	153 132,15	153 132,15	EUR	0,34
Total BANQUE OU ATTENTE				1 201 280,53		2,65
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	140 560,70	140 560,70	EUR	0,31
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	7 005 000,00	49 400,77	JPY	0,11
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	150 150,00	153 269,02	USD	0,34
Total DEPOSIT DE GARANTIE				343 230,49		0,76
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-18 498,00	-18 498,00	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-18 498,00		-0,04
Total Liquidites				1 481 900,62		3,26
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
RVL161222	E MINI RUSS 200 1222	PROPRE	9,00	-101 883,33	USD	-0,22
DED151223	EURO STOXX 1223	PROPRE	48,00	32 080,00	EUR	0,07
DED201224	EURO STOXX 1224	PROPRE	-45,00	-10 740,00	EUR	-0,02
VG161222	EURO STOXX 50 1222	PROPRE	2,00	40,00	EUR	0,00
ES161222	S&P 500 EMINI 1222	PROPRE	-5,00	100 903,38	USD	0,22
KG161222	STOXX 600 O 1222	PROPRE	29,00	-26 317,52	EUR	-0,06
TP091222	TOPIX INDEX 1222	PROPRE	-7,00	30 747,66	JPY	0,07
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				24 830,19		0,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE121222	EURO BOBL 1222	PROPRE	36,00	-113 620,00	EUR	-0,25
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	-4,00	6 330,00	EUR	0,01
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	-4,00	23 480,00	EUR	0,05
UB121222	EURO BUXL 1222	PROPRE	1,00	-12 300,00	EUR	-0,03
DU121222	EURO SCHATZ 1222	PROPRE	-98,00	114 845,00	EUR	0,25
IK1121222	EURO-BTP FU 1222	PROPRE	2,00	-11 150,00	EUR	-0,02
IK1121222	EURO-BTP FU 1222	PROPRE	-6,00	29 130,00	EUR	0,06
OAT121222	EURO-OAT FU 1222	PROPRE	-2,00	12 310,00	EUR	0,03
JB201222	JAPANESE 10 1222	PROPRE	-1,00	2 397,75	JPY	0,01
BTS121222	SHORT EURO 1222	PROPRE	3,00	-3 870,00	EUR	-0,01
TY301222	US 10 YR NO 1222	PROPRE	8,00	-24 753,74	USD	-0,05
UXY301222	US 10YR ULTRA T 1222	PROPRE	9,00	-7 272,82	USD	-0,02
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				15 526,19		0,03
Total Futures				40 356,38		0,09
Creances negociables						
Interets postcomptes.						
FR0127586701	CREDIT AGRICOLE SA ESTR+0.07% 15/12/2022	PROPRE	1 500 000,00	1 500 482,83	EUR	3,31
Total Interets postcomptes.				1 500 482,83		3,31
Interets precomptes.						
XS2536729861	KONINKLIJKE AHOLD ZCP 10/10/2022	PROPRE	1 000 000,00	999 802,71	EUR	2,20
FR0127102699	LOREAL ZCP 14/11/2022	PROPRE	1 200 000,00	1 198 330,12	EUR	2,64
BE6337858722	LVMH FINANCE BE ZCP 19/12/2022	PROPRE	1 500 000,00	1 496 685,03	EUR	3,30
XS2529945995	REPSOL EUROPE ZCP 11/10/2022	PROPRE	1 000 000,00	999 799,18	EUR	2,20
Total Interets precomptes.				4 694 617,04		10,34
Total Creances negociables				6 195 099,87		13,65
Coupons						
Action						
FI0009013296	NESTE	ACHLIG	955,00	254,51	EUR	0,00
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	3 517,00	2 426,73	EUR	0,01
Total Action				2 681,24		0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Obligation						
IT0005422891	BUONI POLI 0.9% 4/31	ACHLIG	70,00	315,00	EUR	0,00
Total Obligation				315,00		0,00
Total Coupons				2 996,24		0,01
Change a terme						
Change a terme						
	OACT 221019 JPY/EUR	RECU	65 968 000,00	465 616,68	JPY	1,03
	OACT 221019 JPY/EUR	VERSE	-479 290,07	-479 290,07	EUR	-1,06
	OACT 221019 JPY/EUR	RECU	66 532 000,00	469 354,03	JPY	1,03
	OACT 221019 JPY/EUR	VERSE	-481 499,76	-481 499,76	EUR	-1,06
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	225 000,00	229 333,38	USD	0,51
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-222 019,06	-222 019,06	EUR	-0,49
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	462 100,00	469 070,65	USD	1,03
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-466 843,36	-466 843,36	EUR	-1,03
	OVCT 221019 JPY/EUR	RECU	479 300,08	479 300,08	EUR	1,06
	OVCT 221019 JPY/EUR	VERSE	-66 480 000,00	-470 597,91	JPY	-1,04
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	492 616,37	492 616,37	EUR	1,09
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-500 000,00	-510 592,18	USD	-1,12
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	956 988,56	956 988,56	EUR	2,11
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-976 000,00	-996 216,79	USD	-2,19
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	957 939,97	957 939,97	EUR	2,11
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-963 000,00	-981 219,29	USD	-2,16
Total Change a terme				-88 058,70		-0,19
Total Change a terme				-88 058,70		-0,19
Total OFI INVEST DIVERSIFIÉ				45 387 878,61		100,00

résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 27 Janvier 2023

RÉSOLUTIONS À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Deuxième résolution

Convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce

L'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'Assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au Conseil d'administration pour l'exercice 2021 - 2022.

Quatrième résolution

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice clos fin septembre 2022 de 96 687,08 €.

À ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : -3 240,07 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent : 350,61 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter au titre du résultat s'élève à : 93 797,62 €

Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- Du montant des plus et moins-values antérieures non distribuées enregistrées au titre de l'exercice, pour un montant de 5 940 174,79 € ;
- D'un montant de plus et moins-values nettes sur l'exercice de 118 797,48 €.

Le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice s'élève à 6 058 972,27 €.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'Administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des sommes distribuables ».

Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de dividende de la somme de : 93 120,00 €
- Le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 677,62 €
- Le report des plus-values distribuables au titre de l'exercice, soit la somme de : 6 058 972,27 €

Sur la base de cette répartition, le dividende net est donc arrêté à 0,60 €.

Le dividende se décompose comme suit :

Revenus Actions éligibles à abattement avec acompte obligatoire* : **0,60 €**

dont :

- Revenus Actions France
- Revenus Actions Etrangères avec convention **0,60 €**

Revenus Obligations et autres Titres de Créance avec acompte obligatoire :

dont :

- Obligations France – (avant 01/01/1987)
- Obligations France – (après 01/01/1987)
- Revenus Obligations UE + Islande + Norvège + Liechtenstein €
- Revenus TCN France
- Revenus TCN CE ou avec convention
- Revenus TCN non négociables CE + Islande+ Norvège

Autres revenus

dont :

- au titre des plus-values

L'Assemblée Générale, constate qu'un acompte de 26 euros, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 8 décembre 2021, sur décision du Conseil d'Administration réuni le 23 novembre 2021

L'Assemblée Générale donne expressément acte au Conseil d'Administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net au titre du Résultat Net	Dividende net au titre des plus-values nettes	Crédit d'impôt	Revenu global
2018-2019	1,94	-	0,12	-
2019-2020	0,65	-	0,12	-
2020-2021	0,26	-	0,06	-

Cinquième résolutionRatification du transfert de siège social

Conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce, l'Assemblée générale ratifie le transfert de siège social de la SICAV du 14 rue Roquépine – 75008 PARIS au 22 rue Vernier – 75017 PARIS, décidé par le Conseil d'administration du 21 novembre 2022, et la modification subséquente de l'article 4 des Statuts.

Sixième résolutionPouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.